

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De plus :	
B. La Ville de Genève a prévu pour ses services municipaux	Fr. 19 000 000 ¹
C. L'ensemble des communes rurales a établi des projets s'élevant au total de	» 6 000 000
D. Le programme de construction des Services Industriels pour les années à venir s'élève à	» 11 000 000 ²
E. Enfin la Compagnie Genevoise des Tramways Electriques a prévu un programme de travaux de	» 2 500 000
qui comporte notamment le renouvellement et le remplacement d'une série de lignes actuellement dans un état d'usure avancé.	

Le total de ce programme général représente ainsi, pour l'ensemble du Canton de Genève, la somme approximative de 120 millions de francs ; dans cette somme sont comprises la part de la Confédération et celle des C. F. F. aux travaux de raccordement Cornavin-La Praille.

Ce sont là naturellement des prévisions à longue échéance mais qu'il était nécessaire d'établir pour dresser un programme de réalisation par étapes.

Dans cette réalisation je crois utile de signaler que le Conseil d'Etat de Genève, répondant à une enquête faite par la Confédération, s'est prononcé contre l'adoption de dispositions exceptionnelles qui auraient eu pour effet de modifier les compétences respectives des diverses instances cantonales, et notamment les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sur le vote des crédits et l'approbation éventuelle des projets.

En revanche, il a déclaré qu'il accueillerait avec satisfaction toute disposition permettant d'accélérer les procédures d'expropriation, notamment en raison de l'urgence que pouvait présenter la mise en chantier de certains travaux pour créer des occasions de travail en cas de démobilisation.

Il a exprimé le désir d'être autorisé à ordonner la prise de possession anticipée des terrains nécessaires à ces travaux, la procédure normale étant, par ailleurs, maintenue pour la fixation ultérieure des indemnités d'expropriation.

Telles sont, résumées autant que possible, les préoccupations qui ont été celles des autorités genevoises en face des problèmes posés par la guerre et par l'après-guerre.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour la construction de maisons familiales à la campagne.

Jugement du jury³.

Le jury de ce concours s'est réuni à Lausanne le 16 mai 1944 et a décerné les prix suivants :

- 1^{er} prix, Fr. 900.—, M. E. Béboux, architecte, Lausanne.
 2^e » » 650.—, M. E. Blauer, architecte, Corseaux.
 3^e » » 550.—, MM. Perrelet et Stalé, architectes, Lausanne.

¹ Dont : Fr. 4 000 000 pour le stade de Genève ; Fr. 3 000 000 pour la modernisation du Grand Théâtre ; Fr. 4 500 000 pour la construction d'un Muséum d'Histoire naturelle ; et Fr. 2 500 000 pour terminer les Abattoirs de la Praille.

² Dont : Fr. 1 250 000 pour la construction d'une station de filtrage des eaux de consommation ; et Fr. 3 000 000 pour l'extension du réseau de l'Electricité.

³ Nous publierons ultérieurement les résultats détaillés de ce concours. (Réd.).

- 4^e prix, Fr. 500.—, M. Python, architecte, Lausanne.
 5^e » » 400.—, M. Cl. Paillard, Bureau Paillard et Jarey, Zurich.

Dix projets ont en outre été achetés, ce sont ceux de MM. J. Mercier et P. Chavannes, architectes, Yverdon ; B. Calame, architecte, Lausanne ; O. Zappelli, architecte, Lausanne ; A. Dutoit, architecte, Corseaux ; Ducommun, architecte, Lausanne ; M.-P. Dumartheray, architecte, Lausanne ; M.-H. Blanchard, architecte, Morges ; R. Baillif, architecte, Renens ; A. Uldry, architecte, Renens ; Ch. Chevalley, architecte, Lausanne.

L'exposition des projets est ouverte du 20 au 28 mai 1944, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., à la Salle bleue du Comptoir suisse, à Lausanne.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

333. *Technicien mécanicien*. Age : de 20 à 30 ans. Mécanique de précision. Langue française. Suisse française.
 337. *Technicien*. Ventilation. Zurich.
 341. *Technicien*. Métaux légers. Age : de 25 à 30 ans. Suisse orientale.
 343. *Technicien*. Frigorifiques. Suisse centrale.
 345. *Jeune technicien mécanicien*. Fabrique de textiles. Suisse centrale.
 351. *Jeune technicien*. Chauffage et installations sanitaires. Suisse centrale.
 353. *Constructeur*. Thermique, ventilation. Suisse romande.
 355. *Ingénieur électricien*. Haute fréquence. Plateforme d'essais. Recherches, laboratoire haute tension et éventuellement direction de ce dernier. Suisse romande.
 357. *Ingénieur électricien ou technicien électricien*. Fabrique de machines de Suisse romande.
 361. *Technicien électricien*, éventuellement *ingénieur*. Suisse centrale.
 363. *Jeune technicien électricien* pour le contrôle d'installations intérieures. Conditions : diplôme d'un technicum (section électricité), bonne instruction générale, si possible connaissance des prescriptions de l'A. S. E. En cas de convenance : place stable, caisse de pensions. Importante entreprise de distribution d'électricité de la Suisse romande.
 367. *Jeune technicien en chauffage et ventilation ou dessinateur*. Langues : allemande et française. Place stable. Suisse romande.
 Sont pourvus les numéros, de 1943 : 459, 489, 545, 585, 647, 699, 765, 803 ; de 1944 : 13, 149, 219, 223, 235, 249, 291, 327.

Section du bâtiment et du génie civil.

692. *Technicien ou dessinateur en bâtiment*. Suisse centrale.
 702. *Jeune technicien en bâtiment*. Zurich.
 704. *Jeune technicien en génie civil*. Suisse centrale.
 708. *Jeune technicien en bâtiment*. Nord-est de la Suisse.
 712. a) *Jeune ingénieur constructeur, béton armé*. De même :
 b) *Jeune dessinateur en béton armé ou technicien en béton armé* avec quelques années de pratique. Zurich.
 718. *Jeune architecte ou technicien en bâtiment*. Engadine.
 720. *Technicien en bâtiment ou architecte*. Suisse orientale.
 726. *Architecte ou technicien en bâtiment*. Zurich.
 728. *Technicien en génie civil*. Routes. Suisse centrale.
 730. *Jeune architecte ou technicien en bâtiment*. Zurich.
 738. *Jeune technicien en bâtiment*. Suisse centrale.
 744. *Jeune architecte ou technicien en bâtiment*. Bureau et chantier, bâtiments industriels, transformations et nouvelles constructions. Bureau d'architecte de Suisse romande.
 746. *Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment*. Bureau d'architecte de Suisse romande.
 Sont pourvus les numéros, de 1943 : 24, 126, 146, 982, 1048, 1284, 1390, 1414, 1466, 1504, 1538, 1594, 1620 ; de 1944 : 26, 50, 126, 160, 306, 324, 334, 362, 382, 454, 458, 582, 598, 600, 626, 630, 634, 636, 638, 642, 672, 674.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.